

SESSION SPÉCIALE – 24 NOVEMBRE 2015

PROCÈS-VERBAL de la session spéciale des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue le 24 novembre 2015 à 19h30 au sous-sol de la Bibliothèque, 100, chemin Old Chelsea, dans la municipalité de Chelsea, Québec.

ÉTAIENT PRÉSENTS les conseillères Barbara Martin et Elizabeth Macfie et les conseillers Simon Joubarne, Pierre Guénard, Jean-Paul Leduc, et Yves Béthencourt sous la présidence de la mairesse Caryl Green.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENT : monsieur Charles Ricard, directeur général et secrétaire-trésorier.

Une période de question fut tenue, aucune question du public.

CONVOCATION

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

QUORUM

La mairesse ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte.

VOTE

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* (LRQ, c C-27.1) en s'abstenant de voter.

424-15

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yves Béthencourt, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

425-15

OCTROI DU CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE BRANCHEMENT DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX AUX RÉSEAUX D'ÉGOUTS SANITAIRES ET D'EAU POTABLE

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à un appel d'offres sur invitation le 5 novembre 2015 auprès de trois entrepreneurs pour des travaux de branchement aux réseaux d'égouts sanitaires et d'eau potable pour l'Hôtel de ville, le Centre Meredith, la caserne #1 et le garage entretien;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres sur invitation, deux soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 13 novembre 2015 :

SESSION SPÉCIALE – 24 NOVEMBRE 2015

SOUMISSIONNAIRES	Prix (taxes incluses) / incluant garage entretien	Prix (taxes incluses) / sans garage entrierien
2751313 Canada Inc./ Outabec Construction (1991)	130 730,02 \$	80 848,12 \$
Pronex Excavation Inc.	139 096,76 \$	105 294,11 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse des soumissions;

ATTENDU QUE le branchement des bâtiments municipaux excluant le garage entretien est l'option retenue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie 2751313 Canada Inc / Outabec Construction (1991) est conforme et la plus avantageuse;

ATTENDU QUE cette dépense n'était pas budgétée, mais que des économies au budget de fonctionnement au montant de 45 000,00 \$ permettront de rembourser une partie de la dépense et que le solde de 28 825,11 \$ sera pris à même le surplus non affecté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Guénard, appuyé par le conseiller Simon Joubarne et résolu que le Conseil octroie le contrat pour des travaux de branchement aux réseaux d'égouts sanitaires et d'eau potable pour l'Hôtel de ville, le Centre Meredith et la caserne #1 au montant de 80 848,12 \$, incluant les taxes, à la compagnie 2751313 Canada Inc./Outabec Construction (1991);

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 28 825,11 \$ du poste budgétaire d'excédent non affecté 59-110-00-000 au poste budgétaire d'affectations-excédent accumulé fonctionnement non affecté 23-710-00-000;

QUE la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même les postes budgétaires 23-020-00-722 (Bâtiments – Administration), 23-080-00-722 (Bâtiments-Loisirs et culture) et 23-030-00-722 (Bâtiments – Sécurité publique).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

426-15

AUTORISATION DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE SUPPLÉMENTAIRES (D-1 RÉV. ET D-5 RÉV.) AU CONSORTIUM BPR-INFRASTRUCTURE/DESSAU POUR LE PROJET INFRASTRUCTURES POUR LE SECTEUR CENTRE-VILLAGE

ATTENDU QUE par sa résolution no. 238-11, le Conseil a octroyé un contrat au Consortium BPR-Infrastructure/Dessau au montant de 578 739,00 \$, incluant les taxes, pour des services professionnels d'ingénierie dans le cadre du projet d'infrastructures pour le secteur Centre-Village;

ATTENDU QUE des services professionnels d'ingénierie supplémentaires doivent être effectués dont voici la description :

Description		Honoraires
SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE NON PRÉVUS		
D-1 rév.	Indexation des honoraires professionnels pour délai dans la réalisation des travaux de surveillance	31 156,00 \$

SESSION SPÉCIALE – 24 NOVEMBRE 2015

	bureau et en résidence	
D-5 rév.	Honoraire pour la mise en service des nouvelles conduites d'eau potable	7 425,00 \$
Total services professionnels d'ingénierie non prévus		38 581,00 \$
	TPS (5 %)	1 929,05 \$
	TVQ (9,975 %)	3 848,45 \$
	TOTAL	44 358,50 \$

ATTENDU QUE le Consortium BPR-Infrastructure/Dessau a soumis un prix de 44 358,50 \$, incluant les taxes, pour les honoraires supplémentaires;

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier recommande les honoraires supplémentaires;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Yves Béthencourt, appuyé par le conseiller Pierre Guénard et résolu que le Conseil autorise les honoraires supplémentaires au Consortium BPR-Infrastructure/Dessau au montant de 44 358,50 \$, incluant les taxes, pour les avenants D-1 rév. et D-5 rév.;

QUE la mairesse et le directeur général/secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même les postes budgétaires suivants :

23-050-31-721 (Infrastructures–Eaux usées No 823), règlement d'emprunt 823-12
23-050-41-721 (Infrastructures–Eaux usées No 824), règlement d'emprunt 824-12
23-050-12-721 (Infrastructures–Eau potable No 825), règlement d'emprunt 825-12
23-050-21-721 (Infrastructures–Eau potable No 835), règlement d'emprunt 835-12

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

427-15

AUTORISATION DE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES (DC-12, 14 ET 16 RÉV.) POUR LE PROJET INFRASTRUCTURES POUR LE SECTEUR CENTRE-VILLAGE – LOT #4

ATTENDU QUE par sa résolution no. 218-14, le Conseil a octroyé un contrat à Beaudoin 3990591 Canada Inc. au montant de 9 368 939,86 \$, incluant les taxes, pour la construction des usines de traitement de l'eau potable et d'égout sanitaire;

ATTENDU QUE des divers travaux supplémentaires doivent être effectués;

ATTENDU QUE les travaux supplémentaires sont les suivants :

	Description	Prix unitaire	Quantité	Coût total
TRAVAUX NON PRÉVUS				
DC-12	Remplacement de 2 variateurs de vitesse et nouveaux filtres	9 949,80 \$	1 global	6 322,70 \$
DC-14	Mise en forme d'un bassin de rétention	7 982,33 \$	1 global	7 982,33 \$
DC-16 rév.	Revêtement extérieur et fermes de toit – Réservoir d'eau potable	19 803,00 \$	1 global	19 803,00 \$

SESSION SPÉCIALE – 24 NOVEMBRE 2015

Sous-total travaux non prévus	34 108,03 \$
Administration et profits de l'entrepreneur général (10%)	3 410,80 \$
Total travaux non prévus	37 518,83 \$
TPS (5 %)	1 875,94 \$
TVQ (9,975 %)	3 742,50 \$
TOTAL	43 137,27 \$

ATTENDU QUE Beaudoin 3990591 Canada Inc. a soumis un prix de 43 137,27 \$, incluant les taxes, pour ces travaux supplémentaires;

ATTENDU QUE l'ingénieur-conseil a analysé le prix soumis par Beaudoin 3990591 Canada Inc. et recommande les dépenses supplémentaires;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Yves Béthencourt, appuyé par le conseiller Pierre Guénard et résolu que le Conseil autorise les dépenses supplémentaires à Beaudoin 3990591 Canada Inc. au montant de 43 137,27 \$, incluant les taxes, pour les directives de changement no. 12, 14 et 16 rév.;

QUE la mairesse et le directeur général/secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même les postes budgétaires suivants :

23-050-31-721 (Infrastructures–Eaux usées No 823), règlement d'emprunt 823-12
23-050-41-721 (Infrastructures–Eaux usées No 824), règlement d'emprunt 824-12
23-050-12-721 (Infrastructures–Eau potable No 825), règlement d'emprunt 825-12
23-050-21-721 (Infrastructures–Eau potable No 835), règlement d'emprunt 835-12

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

428-15

**AUTORISATION DE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES (DC-21, 26, 32, 51 ET 52)
POUR LE PROJET INFRASTRUCTURES POUR LE SECTEUR CENTRE-VILLAGE –
LOT #4**

ATTENDU QUE par sa résolution no. 218-14, le Conseil a octroyé un contrat à Beaudoin 3990591 Canada Inc. au montant de 9 368 939,86 \$, incluant les taxes, pour la construction des usines de traitement de l'eau potable et d'égout sanitaire;

ATTENDU QUE des divers travaux supplémentaires doivent être effectués;

ATTENDU QUE les travaux supplémentaires sont les suivants :

	Description	Prix unitaire	Quantité	Coût total
TRAVAUX NON PRÉVUS				
DC-21	Armature pour base de béton panneau électrique – Poste eau brute	5 447,80 \$	1 global	5 447,80 \$
DC-26	Ajout armature dalle sur sol – Usine eau potable	4 454,11 \$	1 global	4 454,11 \$
DC-32	Branchement de drain français à l'émissaire des	857,90 \$	1 global	857,90 \$

SESSION SPÉCIALE – 24 NOVEMBRE 2015

	eaux – Usine eaux usées			
DC-51	Remplacement de 3 démarreurs – Poste pompage	21 493,50 \$	1 global	19 975,50 \$
DC-52	Ajout armature dalle sur sol – Usine eaux usées	2 033,40 \$	1 global	2 033,40 \$
Sous-total travaux non prévus				32 768,71 \$
Administration et profits de l'entrepreneur général (10%)				3 276,87 \$
Total travaux non prévus				36 045,58 \$
TPS (5 %)				1 802,28 \$
TVQ (9,975 %)				3 595,55 \$
TOTAL				41 443,41 \$

ATTENDU QUE Beaudoin 3990591 Canada Inc. a soumis un prix de 41 443,41 \$, incluant les taxes, pour ces travaux supplémentaires;

ATTENDU QUE l'ingénieur-conseil a analysé le prix soumis par Beaudoin 3990591 Canada Inc. et recommande les dépenses supplémentaires;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Pierre Guénard, appuyé par le conseiller Yves Béthencourt et résolu que le Conseil autorise les dépenses supplémentaires à Beaudoin 3990591 Canada Inc. au montant de 41 443,41 \$, incluant les taxes, pour les directives de changement no. 21, 26, 32, 51 et 52;

QUE la mairesse et le directeur général/secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même les postes budgétaires suivants :

- 23-050-31-721 (Infrastructures–Eaux usées No 823), règlement d'emprunt 823-12
- 23-050-41-721 (Infrastructures–Eaux usées No 824), règlement d'emprunt 824-12
- 23-050-12-721 (Infrastructures–Eau potable No 825), règlement d'emprunt 825-12
- 23-050-21-721 (Infrastructures–Eau potable No 835), règlement d'emprunt 835-12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

429-15

AUTORISATION DE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES (DC-54, 57 ET 66) POUR LE PROJET INFRASTRUCTURES POUR LE SECTEUR CENTRE-VILLAGE – LOT #4

ATTENDU QUE par sa résolution no. 218-14, le Conseil a octroyé un contrat à Beaudoin 3990591 Canada Inc. au montant de 9 368 939,86 \$, incluant les taxes, pour la construction des usines de traitement de l'eau potable et d'égout sanitaire;

ATTENDU QUE des divers travaux supplémentaires doivent être effectués;

ATTENDU QUE les travaux supplémentaires sont les suivants :

Description	Prix unitaire	Quantité	Coût total
TRAVAUX NON PRÉVUS			
DC-54	Installation de 2 regards et tuyauterie additionnelle	40 646,50 \$	1 global 40 646,50 \$

SESSION SPÉCIALE – 24 NOVEMBRE 2015

DC-57	2 réducteurs excentriques de 300 à 200 mm	1 450,00 \$	1 global	1 450,00 \$
DC-66	Robinet d'arrosage pour le DAF – Usine eaux usées	526,00 \$	1 global	526,00 \$
Sous-total travaux non prévus				42 622,50 \$
Administration et profits de l'entrepreneur général (10%)				4 262,25 \$
Total travaux non prévus				46 884,75 \$
TPS (5 %)				2 344,24 \$
TVQ (9,975 %)				4 676,75 \$
TOTAL				53 905,74 \$

ATTENDU QUE Beaudoin 3990591 Canada Inc. a soumis un prix de 53 905,74 \$, incluant les taxes, pour ces travaux supplémentaires;

ATTENDU QUE l'ingénieur-conseil a analysé le prix soumis par Beaudoin 3990591 Canada Inc. et recommande les dépenses supplémentaires;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Pierre Guénard, appuyé par la conseillère Elizabeth Macfie et résolu que le Conseil autorise les dépenses supplémentaires à Beaudoin 3990591 Canada Inc. au montant de 53 905,74 \$, incluant les taxes, pour les directives de changement no. 54, 57 et 66;

QUE la mairesse et le directeur général/secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même les postes budgétaires suivants :

23-050-31-721 (Infrastructures–Eaux usées No 823), règlement d'emprunt 823-12
23-050-41-721 (Infrastructures–Eaux usées No 824), règlement d'emprunt 824-12
23-050-12-721 (Infrastructures–Eau potable No 825), règlement d'emprunt 825-12
23-050-21-721 (Infrastructures–Eau potable No 835), règlement d'emprunt 835-12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

430-15

AUTORISATION DE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES (DC-12) POUR LE PROJET INFRASTRUCTURES POUR LE SECTEUR CENTRE-VILLAGE – LOT #2

ATTENDU QUE par sa résolution no. 223-13 le Conseil a octroyé un contrat à Pronex Excavation Inc. au montant de 1 857 887.92 \$, incluant les taxes, pour des travaux de construction de conduites par forage dirigé pour le lot 2;

ATTENDU QUE des travaux connexes à la prise d'eau doivent être effectués;

ATTENDU QUE les travaux supplémentaires sont les suivants :

Description	Prix unitaire	Quantités	Coût total
TRAVAUX NON PRÉVUS			

SESSION SPÉCIALE – 24 NOVEMBRE 2015

Enrochement fossés latéraux	9 659,48 \$	1 global	9 659,48 \$
Panneau défense de stationner	280,50 \$	1	280,50 \$
Bouée de non-ancrage	8 661,24 \$	1	8 661,24 \$
Total travaux non prévus			18 601,22 \$
TPS (5 %)			930,06 \$
TVQ (9.975 %)			1 855,47 \$
TOTAL			21 386,75 \$

ATTENDU QUE Pronex Excavation Inc. a soumis un prix de 21 386,75 \$, incluant les taxes, pour ces travaux supplémentaires ;

ATTENDU QUE l'ingénieur conseil a analysé le prix soumis par Pronex Excavation Inc. et recommande la dépense supplémentaire;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Yves Béthencourt, et appuyé par le conseiller Pierre Guénard et résolu que ce conseil autorise la dépense supplémentaire à Pronex Excavation Inc. au montant de 21 386,75 \$, incluant les taxes, pour la directive de changement no. 12;

QUE la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même les postes budgétaires 23-050-12-721(Infrastructures–Eaux usées No 825), règlement d'emprunt 825-12 et 23-050-21-721(Infrastructures–Eaux usées No 835), règlement d'emprunt 835-12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

431-15

AUTORISATION DE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES (DC-15) POUR LE PROJET INFRASTRUCTURES POUR LE SECTEUR CENTRE-VILLAGE – LOT #3

ATTENDU QUE par sa résolution no. 198-15 le Conseil a octroyé un contrat à Pronex Excavation Inc. au montant de 4 923 296,03 \$, incluant les taxes, pour la construction des conduites et la reconstruction de la chaussée sur le chemin Old Chelsea et Padden;

ATTENDU QUE le Consortium BPR-Infrastructure/Dessau n'a pas demandé le même modèle de bornes-fontaines pour l'ensemble des lots;

ATTENDU QUE la Municipalité désire uniformiser son modèle de bornes-fontaines pour l'ensemble des lots et que le changement de cinq bornes-fontaines s'est avéré nécessaire pour le lot 3;

ATTENDU QUE le coût de ce changement est le suivant :

Description	Prix unitaire	Quantités	Coût total
TRAVAUX NON PRÉVUS			
Changement de 5 bornes-fontaines et 10 % de profits à l'entrepreneur	26 559,95 \$	1 Global	26 559,95 \$
Total travaux non prévus			26 559,95 \$

SESSION SPÉCIALE – 24 NOVEMBRE 2015

TPS (5 %)	1 328,00 \$
TVQ (9.975 %)	2 649,35 \$
TOTAL	30 537,30 \$

ATTENDU QUE Pronex Excavation Inc. a soumis un prix de 30 537,30 \$, incluant les taxes, pour ce changement;

ATTENDU QUE l'ingénieur conseil a analysé le prix soumis par Pronex Excavation Inc. et recommande la dépense supplémentaire;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Jean-Paul Leduc, et appuyé par le conseiller Yves Béthencourt et résolu que ce conseil autorise la dépense supplémentaire à Pronex Excavation Inc. au montant de 30 537,30 \$, incluant les taxes, pour le changement de cinq bornes-fontaines;

IL EST AUSSI RÉSOLU de réclamer cette dépense au Consortium BPR-Infrastructure/Dessau;

QUE la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même les postes budgétaires 23-050-21-721 (Infrastructures–Eaux usées No 835), règlement d'emprunt 835-12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

432-15

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Guénard, appuyé par le conseiller Yves Béthencourt et résolu que cette session ordinaire soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Charles Ricard
Directeur général/secrétaire-trésorier

Caryl Green
Mairesse